

19 Juillet 2010

## **FNME-CGT : le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est la propriété de la Nation, il doit le rester**

Depuis de nombreux mois, des informations diverses circulent concernant de possibles cessions d'actifs d'EDF afin de répondre à ses besoins de financement, en particulier du Réseau de Transport Electrique français, RTE. Si la CGT n'a pas pour habitude de commenter les rumeurs, la question récurrente de l'éventualité de l'évolution patrimoniale de RTE amène la FNME-CGT à réaffirmer sa position en la matière.

En effet, le Réseau de Transport d'Electricité a été filialisé. Il est aujourd'hui 100 % propriété d'EDF. La France est d'ailleurs intervenue avec l'Allemagne, auprès de la commission Européenne pour que la transposition de la troisième directive européenne concernant les réseaux de transport permette de conserver le modèle RTE.

La FNME-CGT considère que l'organisation intégrée de l'entreprise (production, transport, distribution, commercialisation) pour un produit qui se stocke peu et se transporte mal constitue l'optimum technico-économique. La CGT rappelle les positions qu'elle a toujours défendues. Le RTE doit rester filiale d'EDF 100 % publique. Nous sommes opposés à toute ouverture du capital et à toute cession d'actif.

La FNME-CGT et ses syndicats seront extrêmement vigilants sur toute sorte de manipulation capitaliste qui permettrait sous quelque forme que ce soit de modifier le capital et les activités de RTE (entrée dans le capital d'autres opérateurs, filialisation de certaines de ses activités historiques, ...).

La FNME-CGT rappelle au gouvernement et aux Directions du groupe EDF que l'avenir des entreprises concerne en premier lieu les salariés et leurs organisations syndicales et que toute velléité de profiter des périodes d'été pour contourner le dialogue social serait parfaitement inopportune et ne manquerait pas de provoquer une réaction vigoureuse de notre part.

La CGT réitère sa proposition de Pôle Public de l'Énergie qui doit permettre de coordonner et de fédérer toutes les entreprises du secteur y compris les sous-traitants afin de mettre en cohérence les compétences et d'utiliser au mieux nos ressources humaines et matérielles.

Le Pôle Public a pour vocation de placer les usagers, les citoyens et les salariés au coeur de son processus de concertation et de décision et ainsi permettre la réappropriation publique du secteur pour aller vers des nationalisations nouvelles.

**Communiqué de Presse du 19 juillet 2010**